

# PRYMER UV R120

UV Primer à base de résines acryliques insaturées spéciales



## Description

Produit photoactivé à un/deux composants à base de résines acryliques insaturées spéciales utilisées comme apprêt pour le vernissage de parquets, meubles, portes et panneaux. Il est particulièrement adapté au vernissage de supports à pores profonds, tels que le teck et le wengé, où il existe souvent le problème classique de "l'argenture" du pore. Il se caractérise par d'excellentes performances mécaniques, la ténacité et la transparence. L'adhérence aux surfaces difficiles s'améliore considérablement lorsqu'il est utilisé avec INDURITORE UV 100.

## Caractéristiques

Préparation	photoactivé 10% INDURITORE UV 100
Dilution éventuelle	DILUENTE MONOMERICO
Température d'application	+10°C ÷ +25°C
Application	machine de rouleau
Quantité nécessaire	15/20 g/m <sup>2</sup>
Flash-Off	n.a.
Durcissement	1 lampes au mercure 360
Possibilité de ponçage	n.a.
Possibilité de revernir sans ponçage	n.a.
Oxydation du bois	excellent
Couleur	ambre
Viscosité	80" - 90" coupe Ford 6
Poids spécifique	1,1 Kg/L
Résidu sec	99%
Stabilité au stockage	6 mois <sup>(1)</sup>
Conditionnement	25 KG
Nettoyage de machines industrielles	DILUENTE ACETONE

1 dans des contenants scellés d'origine à des températures comprises entre +10 °C et +25 °C

## Mode d'emploi

Bien agiter avant utilisation.

PRYMER UV R120 est un apprêt d'adhérence adapté pour une application par un rouleau à tête unique en tant qu'enduit et curable par des lampes UV haute pression. PRYMER UV R120 est utilisé comme couche d'adhérence sur les bois particulièrement difficiles à traiter et, après semi-séchage, par 1 lampe haute pression, revêtement avec apprêt de remplissage / ponçage UV.

## Éléments d'étiquetage

· Pour plus d'informations sur l'utilisation sûre du produit, il est recommandé de consulter la dernière version de la fiche de données de sécurité.

Ces informations sont données à partir de notre meilleure connaissance technique et expérience d'application. Elles sont de caractère général et ne peuvent en aucun cas engager notre société. Chaque cas spécifique devra être soumis à un test pratique de la part de celui qui s'en sert. Il devra s'assumer la responsabilité des résultats finaux de son travail.